



PREFÊTE DE LA VIENNE



Sécurité routière 86

N°37 - septembre 2017

ÉDITO

Cette lettre Sécurité routière 86 est à l'image du mois de septembre qui s'achève : elle fait la part belle aux deux-roues motorisés. Deux événements se sont en effet déroulés ces dernières semaines ; la 9e Journée de la moto et des motards et la journée découverte d'un circuit au Vigeant. Les amateurs de deux-roues motorisés ont participé à des animations et reçu de nombreux conseils pour rouler en toute sécurité. Cette sensibilisation est essentielle, particulièrement en cette période de l'année. En 2016, la majorité des accidents en deux-roues motorisés ont eu lieu au second semestre. Les usagers de deux-roues motorisés sont concernés dans 1/4 des

accidents corporels dans la Vienne. Afin de continuer à délivrer ces messages de prévention, les intervenants départementaux de sécurité routière seront également présents lors du salon auto-moto, le mois prochain.

J'invite les professionnels du secteur à solliciter la participation de nos bénévoles pour tout événement à destination de leur clientèle ou de leurs salariés. C'est ensemble que nous parviendrons à limiter le nombre de victimes graves. J'en profite pour rappeler à chacun l'importance d'un équipement adapté et homologué.

Bonne route, en toute sécurité !



Cécile Geneste, Directrice de Cabinet, Chef de projet sécurité routière, Préfecture de la Vienne

Le panneau du mois - le port du casque

Le port du casque obligatoire attaché par sa jugulaire pour la conduite d'un deux-roues motorisé est instauré pour la première fois le 1er juillet 1973. Cet équipement de protection individuel remplit plusieurs fonctions.

- Sécurité active : il protège l'utilisateur de l'ensemble des projections éventuelles, dès lors qu'il est utilisé avec un écran ou des lunettes (gravillons, insectes, pluie...). Il protège aussi des effets des conditions météorologiques (froid, soleil...) et de la vitesse.
- Sécurité passive : il permet d'absorber et de répartir l'énergie cinétique libérée lors d'un choc et les effets dévastateurs des frottements lors d'une glissade.

Le choix d'un casque est très important tant sur le plan réglementaire (identifié par la norme CE) que sur le plan du confort et du type d'usage. La réglementation française impose l'apposition de dispositifs rétro-réfléchissants émettant une réflexion blanche de nuit (quelle que soit la couleur de l'autocollant) sur toutes les faces du casque.



Un casque homologué a subi le test de normalisation permettant de garantir un niveau de sécurité conforme. L'apposition permanente de tout type d'objet dénaturant cette protection peut constituer une infraction, voir une limitation de garantie en cas d'accident et dans tous les cas un risque d'accroissement des lésions en cas de choc.

Il est préconisé de changer un casque au bout de 5 ans pour un usage régulier. Il n'y a pas de réglementation sur ce sujet.

Lors de leurs interventions, les intervenants départementaux de sécurité routière de la Vienne disposent d'un kit de présentation d'un casque, fourni par la société ARAI, sous ses différentes composantes. Ceci permet de faire connaître ses spécificités et d'expliquer de façon pratique l'intérêt du port du casque.

ACTUALITÉS

> " Cap sur la moto "

Le 2 septembre 2017, sur le circuit du Val de Vienne, au Vigeant, s'est déroulée une journée « découverte d'un circuit ». Elle a permis aux motards d'évaluer leurs capacités à allure soutenue, dans des conditions optimales de sécurité.

La semaine suivante, environ 200 motards ont participé à la 9e journée de la moto et des motards, organisée par l'Escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie. Lors de cette édition, ils ont découvert

un parcours de 85 km et des activités de sensibilisation et de prévention leur étaient proposées : épreuves de maniabilité et freinage d'urgence. Une excellente manière pour les motards de tester des manœuvres complexes. Inscrites au Plan départemental de la sécurité routière 2016, ces deux actions ont bénéficié d'un financement total de 8000€. Six intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) se sont mobilisés pour animer les stands de la Préfecture.



> "Soirée Label fête"

Le 7 septembre, la ville de Poitiers a organisé la soirée Label Fête dans les rues du centre ville. Jusqu'à minuit, les étudiants ont visité les stands des partenaires, écouté leurs conseils et assisté à des démonstrations. Ce fut l'occasion pour la Sécurité routière de présenter son nouveau réactiomètre. Il permet aux jeunes de tester leur temps de réaction face à un obstacle sur la route. Co-animé par la police nationale, le stand a remporté un franc succès, à l'image de la soirée.



> "Portes ouvertes Citroën"

Le samedi 16 septembre, les IDSR sont intervenus lors des journées portes ouvertes organisées par le constructeur français Citroën. Un jeu concours a été organisé sur le stand, avec un questionnaire portant sur la vitesse et la conduite sous l'emprise de l'alcool. Les gagnants ont remporté des mini-kits de sécurité routière.



L'acteur de sécurité routière du mois :

L'adjudant-chef Bruno : responsable instruction et Coordinateur

Local de Prévention et Sécurité Routière (CLPSR) du RICM

Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans le domaine de la sécurité routière ?

Un des dangers les plus présents dans le métier des armes est le danger de la route. Nos engins sont globalement tous blindés, lourds, puissants, hors gabarit et dotés d'une grande aptitude au franchissement. De surcroît, ils doivent pouvoir s'insérer dans la circulation civile sur routes ouvertes donc atteindre des vitesses suffisantes. La formation de nos pilotes et la prévention routière tant « civile » que « tactique » revêt alors un caractère primordial. Il est tout naturel que depuis 20 ans j'ai eu à cœur de former mes pilotes afin de minimiser les risques en opérations. Aujourd'hui, je mets mon expérience au profit des plus jeunes au sein du bureau instruction du régiment.



Quelles sont vos missions, dans le domaine de la sécurité routière, au sein du Régiment d'Infanterie - Chars Marine ?

Depuis le bureau instruction, nous conduisons les formations dans des domaines très variés. Pour la partie « formation à la conduite », je dispose d'une cellule d'experts capable de délivrer une instruction préparatoire aux permis de conduire VL et PL (les permis de conduire étant passés en centres dédiés), des stages de formations sur les engins blindés du régiment ainsi que des stages d'initiation et de perfectionnement à la conduite tout terrain.

Le respect des règles de sécurité est en permanence au cœur de ces instructions. Il me paraît primordial de former nos jeunes à la fois comme pilotes d'engins blindés et comme conducteurs et citoyens responsables. En tant que CLPSR, je travaille en collaboration avec des acteurs extérieurs tels que la Préfecture. Cela apporte une plus-value certaine à notre instruction et ouvre les portes du RICM à des personnes toujours sympathiques.

	août 2016	août 2017	variation
Accidents	26	22	-4
Tués	3	2	-1
Blessés	34	32	-2
dont blessés hospitalisés	20	12	-8
	janvier à août 2016	janvier à août 2017	variation
Accidents	259	252	-7
Tués	18	16	-2
Blessés	362	346	-16
dont blessés hospitalisés	124	110	-14

L'AGENDA

9 octobre : journée sécurité routière pour les salariés du CREPS, à Vouneuil sous Biard.

12 octobre : distribution d'éthylotests sur le campus universitaire de Poitiers.

11 au 14 octobre : Rencontres de la sécurité

- . 11 octobre : réception d'élèves de primaire en bicyclette à la Préfecture.

- . 12 octobre : ateliers vélo et "gestes qui sauvent" pour les élèves d'école primaire, à Montmorillon.

- . 13 octobre : réception d'élèves de primaire en bicyclette à la sous-préfecture de Châtelleraut.

- . 15 octobre : stand sécurité routière à Auchan sud, à Poitiers.

13 et 14 octobre : atelier alcool au Forum santé et bien-être à Poitiers.

16 au 20 octobre : représentation de la pièce "Cocktails à gogo" dans 9 lycées et centres de formation.

17 octobre : atelier alcool au Forum santé et sécurité au travail à Buxerolles.

21 octobre : opération Carton jaune à la caserne St Eloi à Poitiers.

24 octobre : ateliers "Tribunal pas banal" et deux-roues motorisés à Civray.

27 au 29 octobre : Stand sécurité routière au salon auto-moto au Parc des Expositions de Poitiers.